

ville de Villiers-le-Bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
AS

DECISION DU MAIRE N° D-343-2025

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » - Demande d'installation de caméra VLB344 arrière Gymnase Nelson Mandela

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « bouclier sécurité », demande d'installation de caméra VLB344 arrière Gymnase Nelson Mandela.

CONSIDERANT la nécessité d'installation de caméra VKB344 arrière Gymnase Nelson Mandela.

,

CONSIDERANT le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 28 389.64€ HT,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de Conseil Régional dans le cadre du dispositif « bouclier sécurité » pour l'installation de caméra VLB344 arrière Gymnase Nelson Mandela. .

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 27/11/2025
La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH

